

La raffinerie Total en retard sur ses contrôles

La préfecture vient d'adresser une mise en demeure à l'industriel. La cadence des inspections de tuyaux et réservoirs est trop lente et ne respecte pas la loi.

La raffinerie de Total de Donges a reçu, le 23 septembre, une mise en demeure de la préfecture, pour retard dans le contrôle de ses installations. **« C'est le seul site Sévésol haut que nous suivons en direct toute l'année, rappelle Caroline Bondois, cheffe de la division des risques accidentels à la Direction régionale de l'environnement (Dréal). Le site est immense et très complexe, avec de très nombreuses installations. »** Il subit une dizaine d'inspections par an.

La mise en demeure est présentée comme un outil **« très classique »** quand les industriels ne respectent pas leurs obligations. Ces derniers mois, une quinzaine d'industriels en ont reçu dans la région, comme Yara (engrais) à Montoir, Brenntag (chimie) à Saint-Herblain ou Total, déjà, pour un problème de maîtrise des risques.

« Haut potentiel de danger »

De quoi s'agit-il cette fois ? Lors d'une inspection, en juin, la Dréal a constaté que le raffineur n'avait pas réalisé des contrôles de tuyauterie qui auraient dû être faits en 2018. 105 systèmes de tuyauterie **« avec le plus haut potentiel de danger en cas de fuite »** n'ont pas été inspectés (sur un total

de 255).

Depuis 2010, les industriels ont l'obligation d'assurer ces contrôles, en particulier quand le produit est dangereux et inflammable. Pour les tuyauteries, c'est tous les cinq ans au minimum. **« L'objectif est de prévenir les fuites contre les risques d'incendie ou d'explosion »**, précise Caroline Bondois. Sous peine d'éventuelles pénalités financières, l'industriel a jusqu'au 23 septembre 2021 pour inspecter **« 75 % de tuyauteries »** et douze mois de plus pour arriver à 100 %.

Autre reproche au pétrolier, le suivi des réservoirs. Ils doivent subir un contrôle visuel extérieur chaque année, et une visite approfondie tous les cinq ans. Là encore, la Dréal a constaté que le contrôle de deux réservoirs, prévu en 2018, était absent, ceux-ci restant pourtant **« maintenus en exploitation »**. Des réservoirs de 20 000 m³ contenant du fioul domestique pour l'un, et de l'eau « polluée » aux hydrocarbures pour l'autre. Total a trois mois pour se mettre en règle.

La direction de Total prend acte de l'arrêté, indiquant : **« Nous sommes en discussion avec la Dréal depuis 2018 sur ces questions, mais nous ne pouvons pas aller plus vite, plai-**



La préfecture a donné trois mois à Total pour inspecter deux réservoirs non suivis et deux ans pour contrôler des tuyauteries « avec le plus haut potentiel de danger ».

PHOTO : QUEST-FRANCE ARCHIVES

de le chef du service HSEQI. **Notre programme d'inspection s'étalait jusqu'à 2023. D'autres contrôles ont été faits. »**

La pression de l'État va toutefois accélérer le processus. **« Nous allons optimiser notre organisation et faire appel à des entreprises extérieures afin que tout soit fait dans les délais »**, promet la direction.

Le service inspection de la raffinerie emploie quatorze personnes auxquelles s'ajoutent une demi-douzaine de sous-traitants. Le site compte environ 200 réservoirs et des dizaines de milliers de kilomètres de tuyaux, certains au sol, d'autres enterrés.

Thierry HAMEAU.